

27 février 2017 16:30

Objet:

Information importante - Suivi du dossier des 24 professionnels en lien d'emploi avec le SEUL

Bonjour,

Aujourd'hui, le 27 février, s'est tenu un conseil d'administration extraordinaire afin d'informer les administrateurs des différents dossiers en lien avec le conflit de travail entre le SEUL et l'Université. Ces derniers ont alors eu à prendre position à propos de la situation des 24 professionnels en lien d'emploi avec le SEUL. Le conseil d'administration est conscient que la situation est extrêmement éprouvante pour vous et souhaite que le personnel de l'APAPUL fasse tout en son pouvoir pour vous accompagner dans ce conflit.

Sachez que les services que l'APAPUL peut légalement vous offrir demeurent limités. Nous pouvons répondre à vos questionnements généraux en lien avec votre contrat professionnel, mais nous devons demeurer prudents quant aux conseils qui concernent directement le SEUL.

Suite à des validations juridiques additionnelles, l'APAPUL vous informe qu'elle doit s'en tenir à la divulgation d'informations objectives et des sanctions pénales possibles. Elle

doit également servir d'intermédiaire pour vous référer, selon votre questionnement, au SEUL ou au VRRH.

Compte tenu de ce qui précède, c'est avec un profond regret que nous vous informons que le conseiller juridique de l'APAPUL ne peut agir à ce titre pour votre groupe en raison de votre situation d'employé en grève du SEUL.

Sachez que depuis le début du mois de février, l'équipe de la permanence a poursuivi ses efforts pour vous soutenir et ce sont quelques centaines d'heures qui ont été consacrées à la situation. Nous sommes désolés de ne pouvoir vous offrir ce service, mais comprenez que si nous le pouvions, nous le ferions.

Cordialement,



Guy Labrecque
Directeur général

Bureau 3330
Pavillon Alphonse-Desjardins
418 656-3133
www.apapul.org